

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 1
Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérard MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

Absents excusés : Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES,

Absents : Madame Larissa FAGES, Mme Géraldine FABRE,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

35/2024 - Consultation d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des parcelles Nègre au Monastier et de la Maison Solignac à Moriès

Monsieur le Maire rappelle l'achat des parcelles B351, B352, B671 et B672 sises avenue de la République, anciennes propriétés de la famille Nègre et la décision du Conseil Municipal de procéder à la réhabilitation de la Maison Solignac à Moriès pour faire un nouveau logement destiné à la location.

Après sélection de l'AMO, il convient de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre pour les deux projets de réhabilitation prévoyant l'installation d'un commerce et d'appartements destinés à la location pour les parcelles Nègre et la réalisation d'un logement pour la Maison Solignac.

Aussi, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des parcelles B351, B352, B671 et B672 sises avenue de la République, et la Maison Solignac à Moriès,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette consultation

Bourgs sur Colagne, le 23 mai 2024

La Secrétaire de séance


Magali ROUSSET

Par déléation du Maire,

Le premier Adjoint

Serge CHAZALMARTIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.